



Commissaire aux Comptes

3CG

**459 Impasse de Taussane Nord
13140 MIRAMAS**

**Société à responsabilité limitée au capital de 55 858 €
En cours d'immatriculation**

**Rapport du commissaire aux apports sur la valeur de l'apport de titres de la société CONSEIL
COURTAGE GESTION à la société 3CG**

Cabinet RIOUX

15 Rue Henri Lemarié
35400 SAINT MALO

Mail : r.rioux@cabinet-rioux.com

RCS SAINT MALO 842 135 527 – SARL au capital de 10 000 Euros

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur de l'apport de titres de la société CONSEIL COURTAGE GESTION à la société 3CG

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique fondateur de la société 3CG en date du 17/07/2026 concernant l'apport par Monsieur Cyril TRUFFERT de 2 000 parts sociales de la société CONSEIL COURTAGE GESTION, qu'il détient, à la société 3CG dans le cadre de sa constitution, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L.223-9 du Code de commerce.

L'apport en nature envisagé est décrit dans le projet de contrat d'apport. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. Présentation de l'opération

Monsieur Cyril TRUFFERT détient à ce jour 2 000 parts sociales sur les 2 000 parts sociales composant le capital de la société CONSEIL COURTAGE GESTION, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est situé Résidence Aix Natura 60 Allée de Campou de Grimaldi Regusse Lot C Bâtiment F, 13090 AIX-EN-PROVENCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 920 467 792, représentant 100 % du capital de ladite société.

Il souhaiterait apporter l'intégralité des parts sociales qu'il détient dans cette société à la société 3CG, société holding.

En rémunération de l'apport qui lui est consenti, la société 3CG émettrait des parts sociales au profit de Monsieur Cyril TRUFFERT à titre de constitution de son capital social.

2. Présentation des sociétés

Société Bénéficiaire 3CG

La société « 3CG » est une société à responsabilité limitée au capital de 55 858 euros, dont le siège social sera situé 459 Impasse de Taussane Nord, 13140 MIRAMAS, et qui sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SALON-DE-PROVENCE, en cours de formation, représentée par Monsieur Cyril TRUFFERT, gérant et associé unique.

La société « 3CG » est constituée, aux termes des dispositions de l'article 5 de ses statuts, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

La société « 3CG » a pour objet, aux termes des dispositions de l'article 2 de ses statuts :

- *L'activité de société holding et notamment la souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participation et de placement, et de toutes valeurs mobilières ;*
- *L'exercice, sous quelque forme que ce soit, des fonctions de direction, d'animation et de contrôle attachées à ces participations ;*

- *La définition et la coordination de la politique générale des sociétés dans lesquelles elle détiendra une participation ;*
- *Toutes prestations d'étude, de conseil, d'assistance et de services au profit de toutes entreprises, et en particulier la réalisation de toutes prestations de conseil, d'assistance et d'animation en matière de management, de politique commerciale, de développement d'activité (stratégie, positionnement, objectifs...), au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détiendra une participation ;*
- *La gestion centralisée de la trésorerie ;*
- *La gestion et l'administration de tous biens meubles et immeubles ;*
- *L'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus avec ou sans garanties ou sûretés réelles.*

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe de la manière la plus étendue.

Le capital social est fixé à la somme de cinquante-cinq mille huit cent cinquante-huit euros (55 858 €), divisé en 55 858 parts sociales d'un euro (1 €) chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 55 858 et attribuées en totalité à Monsieur Cyril TRUFFERT, Associé Unique, en rémunération de son apport en nature.

La société « 3CG » est assujettie à l'IS.

Société dont les titres sont apportés CONSEIL COURTAGE GESTION

La société « CONSEIL COURTAGE GESTION » est une société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est situé Résidence Aix Natura 60 Allée de Campou de Grimaldi Regusse Lot C Bâtiment F, 13090 AIX-EN-PROVENCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 920 467 792.

La société « CONSEIL COURTAGE GESTION » a été constituée par acte sous seing privé en date du 10 octobre 2022 et immatriculée le 17 octobre 2022, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

La société « CONSEIL COURTAGE GESTION » a pour objet, aux termes des dispositions de ses statuts :

- *Toutes prestations de services de consulting dans le domaine du courtage de tout type de véhicules ; toute activité d'apporteur d'affaires ; le conseil en gestion de parcs et flottes de véhicules légers et lourds ; l'activité de conseil d'entreprise et de consultant dans le secteur automobile et les activités comparables ;*
- *Le courtage en assurance et en financement de tout type de véhicules ; l'intermédiation dans la vente et la location de ces véhicules ; l'activité de formation et de conseil en lien avec l'objet social principal ;*
- *L'activité de négoce de véhicules et matériels roulants neufs et occasions, de location longue, moyenne et courte durée de véhicules neufs et d'occasion, avec ou sans chauffeur, intégrant toutes prestations de services courtage, vente d'accessoires et produits dérivés ;*
- *La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour le compte de tiers ; la gestion de son propre patrimoine, tant mobilier qu'immobilier ; la gestion d'entreprise, le management ; la cession de ses participations ; la location, gestion, construction et vente d'immeubles ;*

Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Le capital de la société CONSEIL COURTAGE GESTION s'élève à la somme de 2 000 euros, divisé en 2 000 parts sociales d'un euro (1 €) de valeur nominale, numérotées de 1 à 2 000, entièrement libérées et détenues en totalité par Monsieur Cyril TRUFFERT.

La société « CONSEIL COURTAGE GESTION » est assujettie à l'I.S.

3. Présentation des apports

Monsieur Cyril TRUFFERT apporte à la société 3CG, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société par Monsieur Cyril TRUFFERT, ès-qualités, le bien ci-après désigné :

- la pleine propriété de la totalité des DEUX MILLE (2 000) parts sociales d'UN EURO (1 €) de valeur nominale lui appartenant au sein de la société CONSEIL COURTAGE GESTION (920 467 792 RCS AIX-EN-PROVENCE), représentant 100 % du capital social et des droits de vote de ladite société, évaluées à la somme de CINQUANTE-CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS ET QUARANTE-CINQ CENTIMES (55 858,45 €).

L'apport, consenti à titre pur et simple, prendra effet sous réserve de l'immatriculation de la société 3CG au Registre du Commerce et des Sociétés de SALON-DE-PROVENCE.

4. Evaluation de l'apport

Les 2 000 parts sociales de la société CONSEIL COURTAGE GESTION sont évaluées sur la base de la valeur des capitaux propres (actif net comptable) ressortant des comptes annuels arrêtés au 31/12/2025, soit un montant de CINQUANTE-CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS ET QUARANTE-CINQ CENTIMES (55 858,45 €), arrondi à CINQUANTE-CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (55 858,00 €), soit une valeur unitaire de 27,929 € par part sociale.

5. Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné, évalué à CINQUANTE-CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (55 858,00 €), il sera attribué à Monsieur Cyril TRUFFERT 55 858 parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (1 €) chacune, entièrement libérées, correspondant à la totalité du capital constitutif de la société 3CG.

6. Diligences et appréciation de la valeur des apports

Dans le cadre de notre mission, nos diligences ont consisté en :

- Une prise de connaissance de l'opération envisagée par entretiens avec les différents conseils des dirigeants des sociétés ;
- L'examen du projet de contrat d'apport entre Monsieur Cyril TRUFFERT et la société 3CG ;
- L'examen du projet de statuts constitutifs de la société 3CG ;
- L'examen limité des comptes annuels au 31/12/2025 de la société CONSEIL COURTAGE GESTION dont les parts sociales sont apportées ;
- La validation de la méthode retenue pour valoriser l'apport de la société CONSEIL COURTAGE GESTION à la valeur réelle par comparaison avec les méthodes financières généralement admises ;
- Une analyse du régime comptable et fiscal de l'opération.

7. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur de l’apport en nature des 2 000 parts sociales de la société CONSEIL COURTAGE GESTION, prévu dans le contrat d’apport, s’élevant à un montant global de 55 858 euros n’est pas surévaluée et en conséquence que l’actif net objet de l’apport est au moins égal au montant prévu du capital constitutif de la société 3CG qui s’élève à 55 858 euros.

Fait à Saint Malo, le 24/07/2026

Le Commissaire aux apports

CABINET RIOUX Romain RIOUX <i>Commissaire aux comptes</i> <i>Membre de la Compagnie régionale Ouest Atlantique</i>	Signé par Romain Rioux Le 24 juil. 2026 <i>Romain RIOUX</i> doc_500a tx_wrvW205MoVD6
---	--